



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune de Forest**  
Service Urbanisme-Environnement  
Chaussée de Bruxelles, 112  
1190 BRUXELLES

V/Réf. : PU27022 (corr. : S. Martrenchas)  
N/Réf. : AA/EB/FRT70004\_628\_Balade\_verte\_et\_bleue  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 31-10-2018

Madame, Monsieur,

**Objet :** FOREST. Place Saint-Denis, rue Saint-Denis, chaussée de Bruxelles, rue Marguerite Bervoets, avenue d'Uccle, avenue Victor Rousseau, chemin d'Accès, rue de Liège, rue Jean-Baptiste Vanpé, rue de l'Eau, boulevard de la Deuxième Armée Britannique.

Demande de permis portant sur le placement de 13 installations fixes en voirie pour le parcours balisé « Balade verte et bleue » dans le cadre du Contrat de quartier durable Abbaye.

### Permis d'urbanisme

En réponse à votre courrier du 02/10/2018, reçu le 03/10/2018, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 24/10/2018.

#### Analyse de la demande

La Balade verte et bleue est conçue et développée par les États généraux de l'Eau à Bruxelles asbl dans le cadre du Contrat de quartier durable Abbaye à Forest. Elle consiste en un parcours balisé par 13 modules didactiques, proposant un décryptage de la ville, une manière d'en comprendre les enjeux dans une vision d'écologie urbaine. Installés dans l'espace public, les modules (5 types) prennent une allure organique, sous la forme d'une branche de robinier (14 cm de diamètre) servant de support aux cadres en acier étiré accueillant des panneaux composés de deux plaques d'aluminium enserrant une plaque d'acier. Le texte et les illustrations y sont imprimés en quadrichromie.

La demande porte sur la pose de panneaux aux 13 emplacements suivants :

- 1) Fontaine et « vaine pâture » : angle sud-est de la Place Saint-Denis
- 2) Moulin et ruisseau : chaussée de Bruxelles (en face du n° 35)
- 3) Les Viviers de l'abbaye : angle de la chaussée de Bruxelles et de la rue Saint-Denis
- 4) Ancien Doolhofbeek : angle des rues Saint-Denis et du Texas
- 5) Nouveau Doolhofbeek : rue Marguerite Bervoets
- 6) Étangs Zaman : angle des avenues d'Uccle et Zaman
- 7) Carrefour des sources : angle de l'avenue Victor Rousseau et du Beukenberg
- 8) Parc de la gare : chemin d'accès à la gare de Forest-Est
- 9) Ijsbakbeek : belvédère de la rue du Curé
- 10) Rue Vanpé : rue Jean-Baptiste Vanpé, 62-64
- 11) Square de l'eau : croisement des rues de l'Eau et du Dries
- 12) Geleytsbeek : angle de la Chaussée de Neerstalle et de la rue de l'Eau
- 13) Plaine de Forest : angle de la rue de l'Eau et du boulevard de la Deuxième Armée Britannique



### Étendue de la protection

Les emplacements n° 1 (Place Saint-Denis) et n° 2 (Chaussée de Bruxelles) sont compris dans la zone de protection de l'abbaye de Forest (classée comme monument et site), sur un axe structurant et en ZICHEE. L'emplacement n° 3 (angle de la chaussée de Bruxelles et de la rue Saint-Denis) est lui aussi dans la zone de protection de l'abbaye et sur un axe structurant mais pas en ZICHEE. L'emplacement n° 6 (angle des avenues d'Uccle et Zaman) se trouve sur un axe structurant. L'emplacement n° 9 (belvédère de la rue du Curé) se trouve dans la zone de protection de l'abbaye. Enfin, les emplacements n° 12 (angle de la Chaussée de Neerstalle et de la rue de l'Eau) et n° 13 (angle de la rue de l'Eau et du boulevard de la Deuxième Armée Britannique) bordent des axes structurants.

### Historique de la demande

En janvier 2018, la Commission a été interrogée par la Commune d'Ixelles pour un projet similaire développé dans le cadre du Contrat de quartier durable Maelbeek (avis rendu le 31/01/2018 lors de la séance 616 : XL700004\_616\_baladevertebleue)

### Avis

La CRMS souligne la démarche intéressante de ce projet, visant à mettre en valeur l'histoire des lieux et l'écologie urbaine, tout en mettant en avant la participation citoyenne du processus. Par contre, la Commission s'interroge sur la pertinence d'ajouter du mobilier urbain, aussi qualitatif soit-il, alors que l'espace public est déjà saturé par les divers panneaux de signalisation, potelets, barrières, grilles, etc. Elle suggère de réfléchir à d'autres formes didactiques, matérielles ou non : utiliser des pans de mur aveugles, employer des supports déjà existants, recourir à des supports numériques, etc.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président f.f.